



Distr.: Générale  
27 septembre 2000

Français  
Original: Anglais

---

**Comité spécial sur l'élaboration d'une convention  
contre la criminalité transnationale organisée**

Onzième session

Vienne, 2-27 octobre 2000

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Finalisation et approbation de l'instrument juridique international additionnel  
contre le trafic et le transport illégaux de migrants**

**Propositions et contributions reçues des gouvernements**

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: amendement à  
l'article 4 du projet révisé de Protocole contre le trafic de migrants par  
terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la  
criminalité transnationale organisée**

**Article 4: Incrimination**

*Paragraphe 2*

L'alinéa d) devrait être modifié comme suit:

“[d) Contribuer intentionnellement de toute autre manière à la commission ou participer à une entente en vue de la commission d'une infraction visée au paragraphe 1 du présent article.]”

---

\* A/AC.254/35.